

# Télétravail : une pratique plébiscitée qui demande plus d'encadrement

*Dans sa dernière enquête, la CGT réaffirme l'intérêt des salariés pour le télétravail. Le syndicat relève cependant plusieurs points de vigilance pour le bien-être des personnes qui le pratiquent.*

Temps de lecture : minute

---

6 septembre 2021

Oui au télétravail, mais pas n'importe comment. C'est la conclusion que tire la dernière enquête de l'Ugict-CGT, " Télétravail, un an après ", auprès de 15 000 répondants - employés, cadres et managers. Enracinée suite à la crise sanitaire, cette pratique est plébiscitée, mais reste encore dégradée, comme le premier confinement a pu le révéler, où le télétravail a été imposé à marche forcée aux entreprises.

En effet, l'enquête révèle que 98% des salariés souhaitent continuer de télétravailler au sortir de la crise sanitaire. Parmi les principales raisons évoquées, les personnes interrogées ont souligné le gain de temps et la fin des longs trajets quotidiens pour rejoindre son bureau, mais aussi la possibilité d'instaurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. 71% des participants affirment aussi bénéficier d'une meilleure autonomie, et de plus de souplesse dans leur organisation et leurs horaires de travail.

## Des horaires à rallonge et un manque de

# matériel

Mais attention, si elle n'est pas bien encadrée, cette pratique comporte de nombreux risques pour les salariés, qui souhaitent, pour la plupart, ne plus télétravailler à temps plein. L'enquête souligne par exemple une forte augmentation du temps, de la charge et de l'intensité du travail pour les salariés en télétravail. Deux tiers des répondants ont par exemple reçu des sollicitations pendant une période de congés. Ainsi, le télétravail piétine souvent le droit à la déconnexion, pourtant inscrit dans le Code du Travail.



À lire aussi

Pass sanitaire et télétravail : ce qui change en cette rentrée

L'étude soulève un autre point d'inquiétude sur les conditions matérielles dans lesquelles une grande partie des salariés travaille. La prise en charge des équipements et frais professionnels se limite, pour la majorité des entreprises, à fournir un ordinateur portable. 90% des salariés ne sont pas équipés de fauteuil ou d'écran externe - pratique recommandée par l'INRS et l'ANACT - ce qui a pour conséquence que 40% des répondants se

plaignent de troubles musculosquelettiques ou de migraines oculaires.

## Un appel à l'encadrement du télétravail

Comme la santé physique, la santé mentale semble être au rouge pour une grande partie des télétravailleurs. Près de la moitié des participants à l'enquête affirment être en alerte dépressive et 19% présentent un symptôme dépressif d'après l'échelle définie par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Deux tiers des personnes interrogées ont déjà senti de l'isolement lors de leur période de télétravail. L'enquête montre que cette situation est particulièrement inquiétante pour les femmes, qui ont davantage cumulé travail et garde d'enfants, mais aussi pour les managers, dont seulement deux sur dix ont eu accès à une formation au management à distance.

Les résultats de l'étude ont poussé la CGT à affirmer qu'il est " *illusoire de se reposer sur la bonne volonté des employeurs pour encadrer le télétravail* ". L'Ugict-CGT appelle donc le gouvernement et le patronat à encadrer le télétravail pour en faire bénéficier de manière optimale aux salarié·e·s. " *Le télétravail va bouleverser durablement l'organisation du travail, il y a donc urgence à mettre en place des régulations collectives pour prévenir les risques sur la santé, empêcher le délitement du collectif de travail, et garantir le respect du droit*, rapportent les conclusions de l'enquête. *L'Ugict-CGT refuse que la crise sanitaire soit instrumentalisée pour généraliser le télétravail en mode dégradé et ainsi ubériser le salariat de l'intérieur. (...) Il y a urgence à encadrer le télétravail pour en faire un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail* ".



À lire aussi  
Télétravail : "Demain, le bureau aura davantage une fonction de prestige"

---

Article écrit par Heloïse Pons